

## Differends multiples avec le propriétaire et ses ayants-droits.

-----  
Par djeewhy

Bonjour,

Nous sommes locataires depuis 6 dans dans une maison individuelle. La propriétaire est agée mais sa fille est notre voisine. Nous payons régulièrement notre loyer par virement bancaire.

1. Nous n'avons jamais eu de quittance de loyer (sauf pour le réévaluation de nos droits auprès de la caf).
2. Notre bail est expiré et non reconduit autrement que de façon tacite.
3. Nous sommes arrivés dans ce logement qui n'était ni cloturé, ni aux normes edf, ni entretenu dans ses parties exterieure( le jardin etait une vrai décharge).
4. Nous avons , attenant a la batisse principale ,une dependance dont la propriétaire s'est reservé l'usage, mais pour y acceder, elle doit entrer dans la propriété, qui est maintenant cloturée et fermée (nous avons deux chiens), et elle ne se gene pas pour entrer comme si elle etait chez elle, sans meme demander...en fait il sagit de la fille de la propriétaire, qui n'est donc pas notre bailleur.
5. Nous avons nettoyé, cloturé et entretenu le jardin, ce qui ne nous a jamais valu la moindre reconnaissance.
6. Sur la parcelle que nous louons, la fille de la propriétaire nous a obligé à tenir une partie en accès libre pour pouvoir y garer son véhicule personnel, source de conflit perpétuel, car non-mentionné sur le bail.
7. Le bail initial n'a été établi que deux ans après notre arrivée dans les murs, et elle a pris en compte l'état du logement au jour de l'établissement du document et non celui réel à notre arrivée, ce qui l'avantageait grandement, puisque les travaux avaient été effectués par nos soins.
8. Suite a la tempete du 24 Janvier 2009, nous avons perdu des tuiles, qui ne sont toujours pas remplacées.
- 9 Nous avons un souci avec le minuteur du cumulus, signalé depuis plus d'un an qui n'est toujours pas résolu.
10. Chaque petit travaux que nous engageons dans le jardin nous vaut de se faire insulter ou traiter comme des moins que rien, alors que nous n'avons jamais cessé de toujours faire au mieux pour ameliorer notre environnement. (dernierement j'ai monté un abri pour le bois (4mx1.60mx2.20m) car l'ancien avait été emporté par la tempête, ce qui m'a valu des menaces de démontage forcé).
11. Le logement ne repond toujours a aucune norme, ni edf, ni en matière d'isolation, qui plus est, notre seul moyen de chauffage est un poele a bois, il n'y a aucune installation de chauffage autre.

Nous sommes donc en etat permanent de conflit plus ou moins latent. Quels sont nos recours?